# CLARAC INFOS

**NUMERO 38** 

**JUILLET 2024** 

# Dans ce numéro :

Réunions du Conseil Municipal

Etat civil

Infos diverses

Infos Médiathèque

Infos pratiques

PROGRAMME DE LA FÊTE ; SUBVENTIONS SALLE DES FÊTES ET MAIRIE

# Le mot du Maire

Malgré un contexte politique très instable, le Conseil Municipal continue à œuvrer dans le seul intérêt de la commune et de ses habitants.

Le parcours pour obtenir des subventions est de nos jours très compliqué mais surtout très long, il faut parfois jusqu'à deux ans pour avoir l'attribution de la part de certains organismes. De ce fait, de nombreux projets étaient en attente de l'octroi de subventions avant de commencer les travaux.

Lors du Conseil Municipal du 2 avril 2024, le compte administratif principal 2023, présentant un résultat de clôture de +365 635 €, a été approuvé. Nous avons encore fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes foncières.

Après avoir obtenu l'ensemble des subventions pour l'aire de jeux, nous avons passé la commande et avons été livré dernièrement. La mise en place s'effectuera au mois de septembre.

Nous avons également entrepris la rénovation intérieure de l'Église avec la pose de lambris en soubassement, la mise aux normes électriques et les peintures intérieures des murs et plafond.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes et de la Mairie, l'appel d'offres a été lancé au mois de Mars.

Après un premier examen des offres, il a été décidé de relancer trois lots pour lesquels les offres des entreprises étaient bien au-dessus des montants estimés. De plus, une négociation a été demandée aux entreprises pour les autres lots. Ces deux opérations doivent nous permettre de rester dans l'enveloppe financière initiale. Les travaux débuteront dans le courant du mois d'Octobre 2024.

Pour la défense incendie, nous avons aussi fait le choix de poser des citernes enterrées car leur durée de vie est supérieure aux citernes aériennes, de plus elles seront protégées des dégradations, les deux premières seront mises en place avant l'hiver.

Après le temps des examens, nous félicitons tous nos jeunes diplômés ! La fête locale de la Sainte-Anne approche et j'espère vous retrouver nombreux lors du traditionnel repas des Claracais qui aura lieu le jeudi 25 juillet

Bonnes vacances à tous!

Le Maire, Jean-Paul MANENT



# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **DELIBERATIONS**

#### Adhésion des nouvelles communes au SIVOM :

Castillon de St-Martory pour la restauration scolaire et le portage des repas à domicile ; la commune de Latoue pour la restauration scolaire et Razecueillé pour le secrétariat intercommunal

Changement de grade des employés proches de la retraite : application du taux de promotion.

#### **DIVERS**

- Aire de jeux : dans l'attente de l'attribution de la subvention de la CAF
- Salle de fêtes SPEHIS :
  - Dégât des eaux au plafond suite à un orage. Expertise en cours
  - Porte fracturée : un devis est en cours de réalisation
- Salle polyvalente : changement des serrures réalisé
- Eclairage public : demande d'une étude auprès du SDEHG afin d'abaisser la luminosité la nuit



## **DELIBERATIONS**

**Création de postes** suite à avancement de grade : 1 adjoint technique 2ème classe et 1 ATSEM 1ère classe. **Adhésion convention Santé et Prévoyance** pour les employés communaux à effet au 01/01/2024.

**Adhésion au SIVOM des communes** de Beauchalot et Saint-Médard pour la restauration scolaire et Izaut de l'Hôtel pour la restauration scolaire et le portage repas à domicile

Retrait de la compétence voirie du SIVOM pour les communes d'ARNE et d'UGLAS.

Retrait de la compétence déchets du SIVOM pour la Communauté des Communes du plateau de Lannemezan.

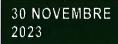
**Demande de révision de l'arrêté préfectoral** portant application du régime forestier de la forêt communale de Clarac : Ajout de 3 parcelles à la surface globale ce qui porte la surface totale de 44 à 56 hectares.

Abaissement de l'éclairage public produit par les 137 lanternes : Pleine nuit 50%. Le coût de ces travaux est chiffré à 11 730 €uros. La part restant à la charge de la commune est de 5 205 €uros.

**Demande de subvention** pour l'acquisition d'un ordinateur et d'un logiciel de gestion pour la bibliothèque. **Suppression de l'indemnité de régisseur** qui était de 300 € par an.

#### **DIVERS**

- Salle des fêtes de SPEHIS :
  - Réfection du plafond réalisée par l'entreprise SERVAT pour un montant de 2 003 € HT. Dans l'attente du Remboursement par l'assurance GROUPAMA.
  - Porte fracturée : assurance GROUPAMA 2 798 €, pour un coût de réparation estimé à 4 500 €.
- Chapelle de SPEHIS : Travaux de réfection des vitraux suite à un vandalisme pour un montant de 5028 € indemnisé à hauteur de 4 228 €.
- Aire de jeux : subvention de la CAF accordée, demande de réactualisation des devis.
- Lotissement Caroline : 3 terrains vendus, reste 13 à vendre pour la première tranche. Une demande de devis pour l'éclairage public a été déposée auprès du SDEHG.



# **DELIBERATIONS**

Mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Projet instaurant une prime de pouvoir d'achat

**Demande d'inscription sur le plan départemental**, des itinéraires de promenade et de randonnées traversant la commune sur le GR86.

Vote pour la perception du fond de soutien, versé par l'Etat, au développement des activités périscolaires aux communes membres. Ce fond sera reversé à la communauté des communes compétente en la matière. Réactualisation des frais pour les déplacements des agents suivant le tableau du barème national.

**Retrait du SICASMIR** de la communauté des communes Cagire Garonne Salat pour la compétence aide soins infirmiers et accompagnement à domicile.

Stagiairisation d'un employé communal.

**Demande de subvention** pour les travaux de la mairie et salle des fêtes, aux différentes collectivités : subvention de 53 000 € de la communauté des communes 5C validée.

## **DIVERS**

- Aire de jeux : La pose sera réalisée en Régie
- Centre culturel : dégâts sécheresse déclarés
- Plantation d'arbres à l'école à réaliser
- La commission de sécurité a effectué la visite périodique au Centre Culturel, un avis favorable a été délivré



## **DELIBERATIONS**

Ouverture du quart des crédits en investissement pour le budget 2024 pour l'aménagement de l'aire de jeux, l'achat d'un véhicule et l'aménagement de la salle des fêtes de SPEHIS.

**Extension de l'éclairage public** au lieu-dit les cabanes lotissement Caroline. Coût total devis : 50 988 €, restera à la charge de la commune : 22 626 €.

**Approbation Travaux ONF**: une demande d'éclaircissement est en cours pour la forêt communale : devis estimatif de 4 038 € avec subvention de 50 % par le Département.

**Identification des zones** possibles pour l'implantation sur la totalité des toits publics et privés d'installations d'énergies renouvelables.

#### **DIVERS**

- Arrêté donnant délégation à Monsieur COURTEILLE portant sur la délégation de signature au titre du pouvoir de police des opérations funéraires.
- Mise en place d'un plan de défense incendie : la pose de 4 cuves incendie enterrées ou aériennes et la pose de 2 poteaux d'incendie.
- Suite au déménagement de la mairie, le bureau de vote est transféré à la salle polyvalente. Les mariages et les actes d'Etat civil se feront au centre culturel.
- Travaux à l'église : pose de lambris PVC sur la partie basse des murs. Devis peinture de l'ensemble des murs et plafonds. Fenêtres à remplacer à la sacristie. Remise aux normes de toute l'électricité.
- Repas des seniors: Restaurant Le Commerce de Saint-Gaudens, 82 personnes étaient présentes.
- Containers de tri : devons-nous envisager une pose de cameras afin d'éviter les incivilités ?



# **DELIBERATIONS**

♦ Vote du compte de gestion 2023 et du Compte Administratif principal 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		285 999.66	•	30 684.69
Compte Administratif	485 848.05	577 579.87	161 198.55	118 417.59
TOTAUX	485 848.05	863 579.53	161 198.55	149 102.28
Résultats de clôture	377 731.48		-12 096.27	

Résultat de clôture Ensemble au 31/12/2023 + 365 635.21

♥ Vote du Compte Annexe pour le Lotissement CAROLINE 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			69 778.49	36
Compte annexe	69 994.99	70 108.27	108.25	69 886.74
TOTAUX	69 994.99	70 108.27	69 886.74	69 886.74
Résultats de clôture	113.28		/	
Résultat de clôture F	nsomble au 31/12/2021	2	112 22	

♥ Vote du Budget Primitif 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
BP 2024	906 164.71	906 164.71	1 804 768.32	1 804 768.32

**Taux d'imposition**: Comme les années précédentes et depuis 8 ans, le taux d'imposition communal reste inchangé sur les fonciers bâtis et non bâtis. En revanche, la base fixée par l'Etat a augmenté de 3.9 %.

## **DIVERS**

- Convention avec la Région, destinée aux communes concernées par le ramassage des élèves de maternelle qui nécessite la présence d'un accompagnateur dans le bus au vu de leur jeune âge.
- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat pour l'année 2024 (maximum 300 € par agent).



# **DELIBERATIONS**

**Demande de branchement électrique** de l'atelier auprès du SDEHG : coût 10 638 € car il y a 40 mètres de tranchées à réaliser, reste à la charge de la commune 796 €

Liste des dépenses imputées sur le "compte 623" : publicités, publications et relations publiques.

**Vote des subventions 2024** : Association Pyrénées Sud Comminges Foot: 3 100 € ; Comité des fêtes: 2 000 € ; Association Clarac Comminges Cycles: 300 € et Autres: 2 650 €.

**Retrait du SIVOM SGMAM** de la communauté des communes du plateau de Lannemezan et de la communauté des communes du pays de Trie et de Magnoac pour la compétence déchets.

**Adhésion au SIVOM** pour le portage des repas à domicile des communes d'Ardiège, de Barbazan, de Ciadoux, d'Escanecrabe, de Huos et de Payssous.

## **DIVERS**

- Embauche d'une personne pour un contrat de 3 mois afin de pallier à l'absence de l'agent en arrêt maladie.
- Eglise: Devis réparation toiture du clocher pour un montant de 2 070 € HT, devis peinture des murs et des plafonds pour un montant de 23 596 € HT, une demande de subvention a été déposée. La pose de lambris PVC sur la partie basse des murs est en phase de finitions et la réfection totale d'électricité, réalisée par Pierre Caparros, est en cours.
- Défense incendie : 1ere tranche : 2 Poses de cuves enterrées : une à la salle polyvalente et une au lotissement Caroline. Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental.
- Nous sommes toujours à la recherche d'un camion benne d'occasion aux alentours de 30000€ TTC.
- L'aire de jeux a été livrée. Le terrassement sera effectué par une entreprise et la pose par les employés communaux.
- Mairie appel d'offres : 3 lots infructueux font l'objet d'une relance à savoir le lot charpente, menuiseries intérieures et cloisonnement plafond
- Le repas de la fête de Sainte Anne aura lieu le jeudi 25 juillet.
- Réflexion passage en lumière LED du centre culturel et de la salle polyvalente (à quelles aides peut-on prétendre ?)

24 JUIN 2024

#### **DIVERS**

#### Choix du Menu de la fête

Salade rustique (salade, tomates, lardons, camembert chaud)

Agneau de 7 heures avec Mounjetade comme accompagnement

**Fromage** 

Tarte poire chocolat et crème anglaise

Vin Rouge, Rosé, café

Le prix du repas est de 15 € pour les habitants de Clarac et 18 € pour les invités extérieurs, gratuit pour les moins de 10 ans.

Réservations : Henri Marquier : 05 61 95 26 67 ; Véronique Bass : 06 61 31 62 37 ; Mairie : 05 61 89 74 36

- Mairie, salle des fêtes : Subvention Fond vert de 316 000 € accordée ; Relance de 3 lots : Charpente, Cloison et Menuiserie.
- Camion: Acquisition d'un camion benne Renault Master année 2020 (50 000 kms) au prix de 29 423 € TTC pour lequel une subvention de 3 000 € de la communauté de communes a été accordée. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été déposée.
- Lotissement Caroline: Après le rebouchage des trous avec de la grave émulsion, un revêtement en 0/20 sera effectué, tous les lots restant à vendre de la tranche 1, vont être nettoyés pour qu'ils soient rendus plus attrayants visuellement. L'entreprise CASSAGNE a reçu l'ordre de service pour effectuer les travaux d'éclairage public.

# **ETAT CIVIL**

#### **Bienvenue**

Nous souhaitons la bienvenue aux huit bébés qui ont vu le jour sur la commune, depuis la dernière édition du CLARAC INFOS

## Souvenirs

**SAVE Thérèse** 

20 novembre 2023

56 rue du Vieux Clarac

18 décembre 2023

**GILLART Jacqueline** 74 avenue du Pic du Midi

**LAGARDE** Roger

36 Chemin Ste Anne

#### 05 iuin 2024

# **INFOS DIVERSES LUTTE CONTRE LES BRUITS DE** VOISINAGE:

L'Arrêt préfectoral du 23 juillet 1996, prévoit que travaux de bricolage et de jardinage, entrepris par des particuliers, susceptibles de causer une gêne sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que les : Jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8h30 à 12h 00 et de14h30 à 19h30 Samedis: 9h00 -12h00/15h00-19h00 Dimanches et jours fériés: 10h00-12h00/16h00-18h00

# INFOS MEDIATHEQUE

Deux fois par mois les écoles du RPI, Clarac, Ponlat et Bordes, sont reçues pour de la lecture, des animations et des expositions;

Une fois par mois, le RAM de Montréjeau vient pour des lectures, des jeux et des animations ;

Une fois par mois, le comité lecture se réunit, c'est l'occasion d'échanger autour de différents auteurs

Tout au long de l'année ont lieu des animations autour des expositions empruntées à l'antenne de Saint-Gaudens de la médiathèque départementale

Des jeux de société sont mis à disposition et durant les vacances des demi-journées des jeux d'extérieur et de société sont proposés.

Ce même comité se voit proposer la possibilité de venir à la Médiathèque pour changer les fonds à l'antenne de la médiathèque départementale, mais aussi venir faire des acquisitions à la librairie l'Indépendante de Saint –Gaudens. L'atelier couture tapis de lecture poursuit ses créations (1 à 2 fois par mois), cette année nous travaillons sur le Petit Prince et le fruit de ce travail collaboratif devrait être inauguré à la rentrée. De cet atelier est née une demande de couture plus basique, des ateliers coutures ont donc été mis en place au sein de la médiathèque à raison d'une à deux fois par mois. Chacune vient avec son ouvrage et bénéficie des conseils et de la pratique de couturières expérimentées. A venir pour les adultes Karaoké déguisé sur le thème d'Alice au pays des merveilles et la venue d'une troupe de théatre

#### Pour les enfants Spectacle de Noël et Carnaval

La médiathèque dispose d'un nouvel équipement informatique (ordinateur et logiciel) : D'ici peu, les adhérents auront la possibilité de consulter le catalogue en ligne et d'y faire des réservations ainsi que de consulter tout ce qui se passe, achat de nouveaux livres, expositions, animations...

#### **INFOS PRATIQUES**

Les horaires d'ouverture de la Mairie : Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 8 h 00 à 12 h 15

Ainsi que la permanence de Monsieur le Maire : Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00

> Mairie: 2 05.61.89.74.36 ₿ 05.61.94.62.12

Adresse mail: communedeclarac@orange.fr

ILLIWAP: pour retrouver votre actualité communale

Site internet de la Mairie: https://www.clarac31.fr

Votre bibliothécaire, Marie Cluzet